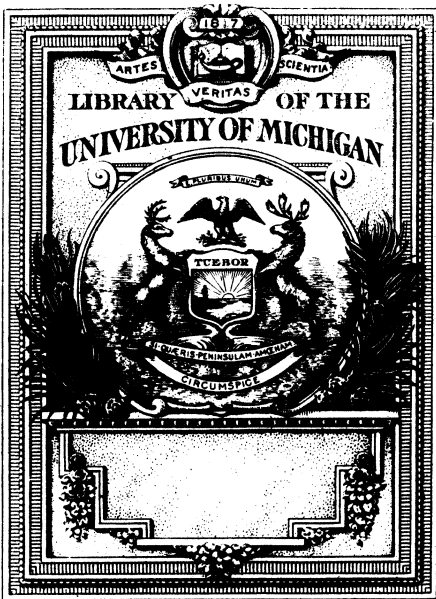
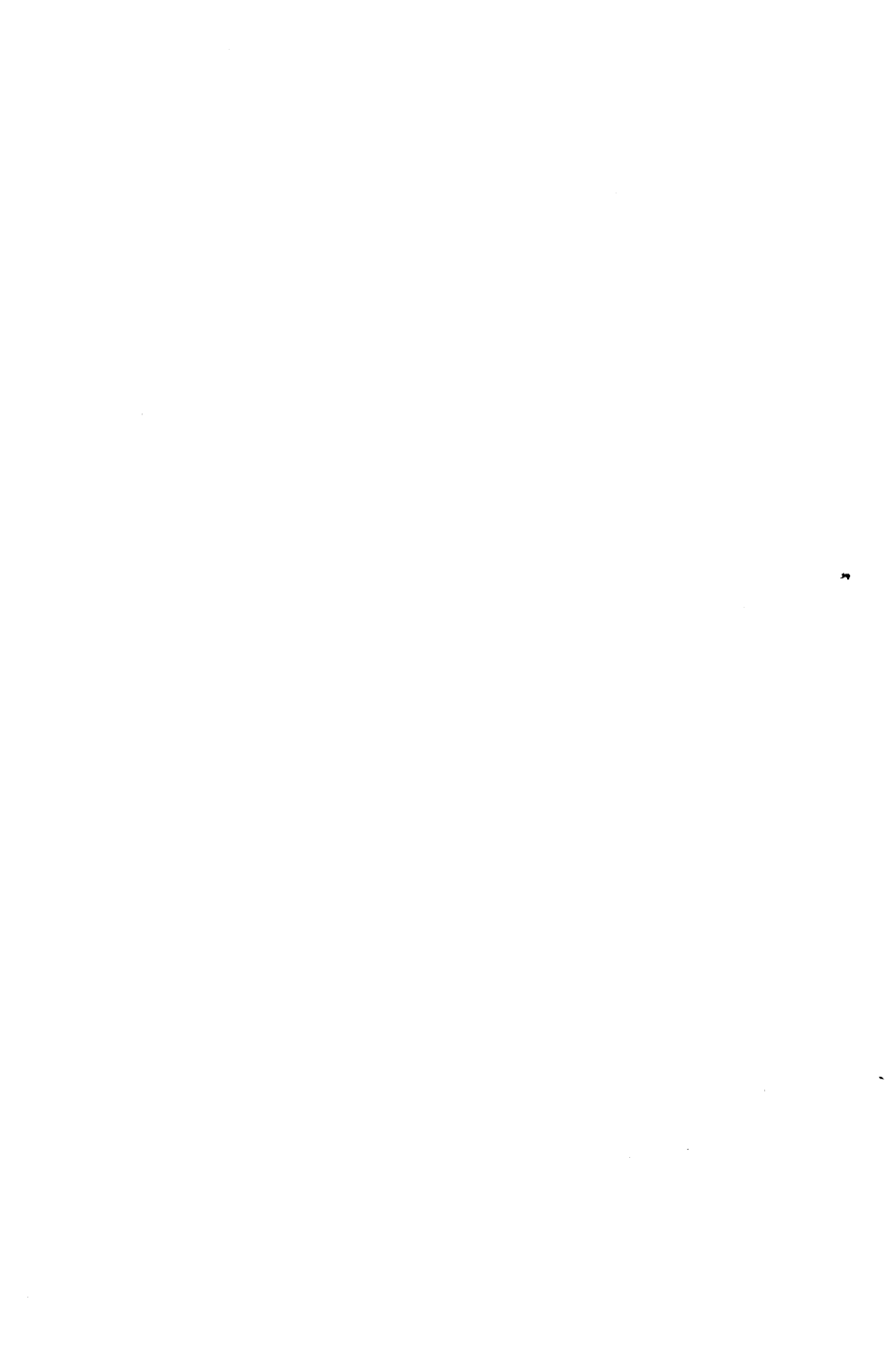


LES ÉCRIS AUX LIEUX DU JOURNAL DE



BF
1132
.M55



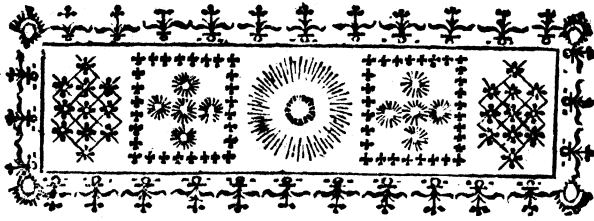
LETTRES
DE M. MESMER,

A MESSIEURS

LES AUTEURS
DU JOURNAL DE PARIS;

ET A M. FRANKLIN;





AVANT-PROPOS.

MESSIEURS les Auteurs
du Journal de Paris , n'ayant
pu , par des considérations par-
ticulières , admettre dans leur
Feuille la Lettre suivante , qui
leur a été adressée par Monsieur
Mesmer , on a cru que dans
les circonstances actuelles , il

A

importoit de la rendre publique;
&, en conséquence, on se déter-
mine à la faire imprimer.





L E T T R E

D E M. M E S M E R,

A M E S S I E U R S

L E S A U T E U R S

D U J O U R N A L D E P A R I S.

MESSIEURS,

Je suis instruit que MM. les Commissaires envoyés chez M. Deslon, pour constater l'efficacité de ma découverte, se disposent à rendre incessamment un compte public de leur opinion

A iij

fur ce que M. Deslon a pu leur apprendre ou leur montrer. Comme ce n'étoit pas à M. Deslon qu'il appartenoit de les éclairer sur une Doctrine dont je suis l'inventeur, & qu'il m'importe, ou plutôt qu'il importe à l'humanité que cette Doctrine ne soit pas appréciée d'après ce qu'a pu dire ou faire un homme que j'ai hautement défavoué pour mon interprète, trouvez bon, Messieurs, qu'en attendant que je discute expressément le rapport que MM. les Commissaires vont publier, je prenne acte dans votre Journal, de la déclaration que je fais ici, que s'ils ont entendu juger le système de mes connoissances chez M. Deslon, je ne les reconnois pas pour mes juges; & pour donner à ma déclaration tout l'éclat qu'elle peut avoir, & prouver qu'elle n'est pas l'effet des circonstances, permettez-moi de joindre ici la copie d'une Lettre que j'ai écrite à M. Franklin, au moment où j'ai appris qu'une Commission avoit été nommée pour aller examiner ailleurs que chez moi, l'importance & l'efficacité du Magnétisme animal.

Ma demande étant de droit Public, j'ose espérer
que vous voudrez bien l'accueillir.

J'ai l'honneur d'être avec une considération
distinguée,

MESSIEURS,

Votre très - humble &
très-obéissant serviteur,
MESMER.

Paris, ce 20 Août 1784.

A iv

8

C O P I E d'une Lettre écrite par
M. MESMER, à M. FRANKLIN.

M O N S I E U R ,

Vous êtes à la tête des Commissaires que le Gouvernement a envoyés chez M. Deslon pour obtenir la révélation de ma découverte & en constater l'efficacité.

Quand M. Deslon s'est approché de moi, & quand j'ai jugé à propos de lui laisser entrevoir quelques parties du système de mes connoissances, j'ai exigé de lui sa parole d'honneur, qu'il ne rendroit jamais public, sans en avoir auparavant obtenu mon aveu, le petit nombre d'idées nouvelles que je pourrois lui confier.

* M. Deslon a depuis souscrit un acte, par lequel il reconnoît que le Magnétisme animal est ma propriété, & qu'en disposer sans mon consenté-

ment, c'est se rendre coupable d'un délit aussi odieux que punissable.

Cependant, au mépris de ses sermens & de l'acte qu'il a souscrit, M. Deslon a non seulement osé disposer de ma propriété pour lui-même, mais il a trouvé des hommes qui n'ont pas craint de partager avec lui mes dépouilles. Trente-six Médecins, à ce qu'on m'assure, sont venus chercher auprès de lui un système de connoissances sur lequel il doit se taire, & qu'il ne peut leur révéler sans manquer aux loix de l'honneur.

M. Deslon a plus fait, il a osé demander au Gouvernement des Commissaires, pour faire constater chez lui une découverte qui n'est pas à lui, une découverte qu'il a dérobée à celui qui en est l'inventeur, & dont, quoiqu'on dise, il ne peut faire qu'un usage condamnable.

Le Gouvernement a cru sûrement que M. Deslon est l'Auteur de la découverte du Magnétisme animal, & qu'il possède le système de connois-

fances qui y est relatif , dans toute son étendue.

Les Commissaires que le Gouvernement a choisis pour aller se faire instruire chez M. Deslon dans la science du Magnétisme animal , ont sûrement aussi cru la même chose.

Car je ne dois pas présumer, & je ne présume pas, que si le Gouvernement & les Commissaires qu'il a choisis, avoient pensé que le Magnétisme animal n'est dans les mains de M. Deslon qu'une chose dérobée, & une chose qu'il ne possède que d'une manière absolument imparfaite, ils eussent pu se résoudre à l'écouter. Il n'est pas dans les principes du Gouvernement de légitimer un attentat contre la propriété, & il n'est aucun des Commissaires sur lesquels il a jetté les yeux, qui veuille se rendre complice d'une perfidie. De plus, le Gouvernement & les Commissaires auroient sûrement compris, qu'en faisant au Public le rapport de ce qui leur auroit été enseigné, ou de ce qu'ils auroient vu chez M.

Deslon , ils se mettoient dans le cas de faire ou un faux rapport , ou un rapport incomplet , & ils se feroient abstenus d'une démarche, qui, nécessairement, doit les exposer à quelque blâme.

Il faut donc, Monsieur, que je vous apprenne, & que par vous j'apprenne à tous les Commissaires que le Gouvernement a nommés, ce que c'est que M. Deslon, de quel abus de confiance il s'est rendu coupable envers moi, & combien sont foibles & imparfaites, les connoissances qu'il m'a dérobées. Il faut que je vous l'apprenne, parce qu'il est de mon intérêt qu'on ne me juge pas d'après ce que M. Deslon pourroit dire, parce qu'étant devenu l'objet public de ses calomnies, après avoir été trahi par lui de la maniere la plus odieuse, je ne veux pas qu'il dispose de ma réputation, je ne veux pas surtout qu'il dispose de la destinée d'une doctrine qui est à moi, dont moi seul, j'ose le dire, je connois l'importance & l'étendue, & dont le développement fait avec imprudence, peut être

aussi dangereux qu'il fera bienfaisant si l'on veut enfin m'entendre.

En conséquence, Monsieur, je vous prie de lire avec la plus grande attention le Mémoire que je joins à cette Lettre; vous y apprendrez une partie des délits que j'impute à M. Deslon, & vous ne tarderez pas à connoître combien peuvent devenir embarrassantes pour le Gouvernement, & pour vous, les relations que, dans le dessein seulement de me nuire, il a trouvé l'art d'établir entre le Gouvernement & vous, d'une part, & lui & ses coopérateurs de l'autre. *

Ce Mémoire devoit être imprimé dans le courant du mois de Janvier dernier, & devenir

* Le Mémoire dont il s'agit ici, Ouvrage de plus de 150 pages, ne peut paroître actuellement. Mais tous les faits qu'il contient, & toutes les pièces sur lesquelles il est appuyé, seront connues quand il en sera tems. Si j'ai fait une grande découverte, je veux prouver que je n'étois pas indigne de la faire.

la premiere pièce d'un procès que je me propofois d'intenter à M. Deslon, ne pouvant parvenir que de cette maniere à lui faire rendre un compte public de sa conduite, & à me justifier des imputations calomnieuses dont il a osé m'accabler. Le procès n'a pas été entrepris, parce qu'on m'en a détourné, parce qu'on ma persuadé que le moment viendroit où la vérité reprenoit son empire, & où tout naturellement M. Deslon feroit placé dans la classe de ces hommes qui se trouvent toujours à côté de ceux qui ont fait de grandes choses, pour leur dérober, s'il se peut, la gloire qui leur appartient, & mettre à profit leurs succès.

Ma découverte intéresse toutes les nations, & c'est pour toutes les nations que je veux faire & mon histoire & mon apologie. On peut donc ici, comme on l'a fait jusqu'à présent, étouffer ma voix : on ne fera que rendre ailleurs ma réclamation & plus imposante & plus terrible.

Je suis comme vous, Monsieur, au nombre de ces hommes qu'on ne peut opprimer sans

danger ; au nombre de ces hommes qui , parce qu'ils ont fait de grandes choses , disposent de la honte , comme les hommes puissans disposent de l'autorité. Quoiqu'on ose tenter , Monsieur , comme vous , j'ai le monde pour juge : & si l'on peut oublier le bien que j'ai fait , & empêcher le bien que je veux faire , j'aurai la postérité pour vengeur.

Je suis avec respect ,

MONSIEUR,

Votre très - humble &
très-obéissant serviteur,
Signé MESMER.

Rec. Card.

Room

60056-019

John Schaler

10-6-74



